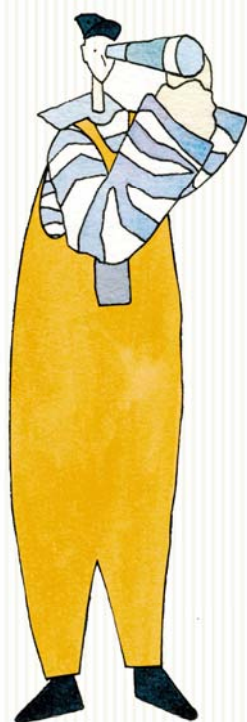


# Côtes d'Armor

B r e t a g n e



Photothèque départementale

*Côtes d'Armor, les bons côtés de la Bretagne*



Dans le cadre de sa mission de promotion touristique du département des Côtes d'Armor, mais aussi d'animation des réseaux professionnels dans le département, le Comité Départemental du Tourisme lance **la photothèque départementale en ligne**.

## **Quel est son contenu ?**

---

La majorité des clichés proposés dans la photothèque départementale sont issues des missions photographiques effectuées en partenariat avec des Offices de Tourisme, Pays touristiques, Communauté de Communes... D'autres sont des photos faites par des salariés du CDT ou cédées par différents partenaires.

Au terme d'un long travail de classement, de numérisation, ... et doté d'une base de données assez conséquente issue des missions photographiques effectuées depuis 2001, le CDT a travaillé sur un outil qui permet aujourd'hui la mise en réseau de sa banque d'images par l'intermédiaire du site internet **www.cotesdarmor.com**.

Toutes les photos sont (ou seront légendées) et sera précisé pour chacune l'auteur de la photo (à mentionner obligatoirement dans le crédit photographique pour toute utilisation).

La photothèque départementale propose actuellement plus de 2000 clichés libres de droits. Ces clichés sont répartis sous 2 grandes catégories :

### CLASSEMENT GEOGRAPHIQUE :

La répartition est faite par communes. Certaines communes ne figurent pas dans la liste proposée pour la simple raison que nous ne possédons pas de clichés relatifs à ce territoire.

### CLASSEMENT THEMATHIQUE :

Quelques thèmes ont été définis et permettent une autre orientation à votre recherche (par exemple : paysages intérieurs, gastronomie, animation...)

☞ *Vous aurez également la possibilité de rechercher vos photos par mots-clefs.*

## **Qui peut y accéder ?**

---

La mise en réseau via internet de la photothèque départementale est la suite logique du travail de missions photographiques lancé en 2001. La photothèque en ligne est donc avant tout un outil destiné aux Organismes de Tourisme institutionnels.

Dans ce cas, 2 hypothèses :

- Vous êtes un Office de Tourisme, Syndicat d'Initiative, Communauté de Communes ou d'Agglomération, Pays Touristique... et **vous avez déjà effectué une mission photo en partenariat avec le CDT**, nous vous fournissons gratuitement un login et un mot de passe qui vous donne accès à la photothèque départementale et donc la possibilité de télécharger les clichés en haute définition.
- Vous êtes un Office de Tourisme, Syndicat d'Initiative, Communauté de Communes ou d'Agglomération, Pays Touristique... et **vous n'avez pas effectué de mission photographique en partenariat avec le CDT**, vous pouvez tout de même obtenir un droit d'accès payant à la photothèque départementale. (**Accès forfaitaire : 60 € pour 10 photos téléchargées**)

**Pour les autres publics : journaliste, prestataires, professionnels...** qui peuvent être amenés à utiliser des photos pour la promotion du département. Il leur sera donné un accès limité aux planches contact (format miniature). Ensuite, pour obtenir les clichés sélectionnés, il leur suffira de cliquer sur le lien qui renvoie sur le mail : [mjegou.cdt@cotesdarmor.com](mailto:mjegou.cdt@cotesdarmor.com) pour en faire leur demande. Ces demandes seront examinées au cas par cas en fonction de l'usage prévu.

## **Comment y accéder ?**

---

Vous retrouverez la photothèque départementale dans la rubrique « Espace Pro » du site [www.cotesdarmor.com](http://www.cotesdarmor.com).

En page d'accueil, vous sera demandé votre login et votre mot de passe ; 2 hypothèses :

- vous êtes inscrit et vous saisissez vos login et mot de passe.
- Vous n'êtes pas encore inscrit : vous cliquez sur le lien vous permettant d'en faire la demande par e-mail.

## **Les conditions d'utilisation**

---

● **L'accès de la photothèque est réservé aux professionnels du tourisme dans le but de promouvoir les Côtes d'Armor. Les images disponibles dans cette photothèque restent la propriété du CDT des Côtes d'Armor. Elles sont utilisables dans les cadres suivants :**

- Toutes illustrations destinées à la promotion touristique réalisée par les acteurs suivants :

Organismes de tourisme institutionnels : Offices de tourisme, Pays touristiques... : brochures, catalogues... à l'exclusion de toute opération commerciale touristique.

Pour la presse : dans le cadre d'un article de promotion touristique de la Bretagne.

Pour les partenaires touristiques (les demandes seront étudiées au cas par cas en fonction de l'objet de l'utilisation des photos) dans le cadre de la promotion du département.

●\* **Sont exclus pages de publicité, guides, livres, CD Rom... tous supports à vocation commerciale, ainsi que l'illustration de tout support ne relevant pas directement du secteur touristique.**

- Responsabilité sur le prêt : Les images reçues ou utilisées sont sous l'entière responsabilité de l'emprunteur.

- Crédit photographique: Conformément à la Loi du 11 Mars 1957, la signature de chaque reproduction est obligatoire.

- Toute reproduction d'image doit être accompagnée de la mention suivante : CDT22/ Nom du photographe. (Cette mention doit figurer en toutes lettres)

**Chaque publication doit être envoyée en double exemplaire à titre de justificatif de parution à l'attention du service photothèque à l'adresse suivante :**

Comité Départemental du Tourisme - Marie Jégou  
7 rue Saint-Benoît - BP4620 - 22056 Saint-Brieuc cedex 2

## **Votre rôle**

---

Pour continuer à faire évoluer la photothèque départementale, nous vous proposons de poursuivre le travail des missions photographiques suivant le partenariat actuellement proposé.

Par ailleurs, vous avez la possibilité de proposer des clichés « Libres de droit » en haute définition (qualité suffisante pour une exploitation dans des éditions ou différents supports papiers) que vous souhaiteriez mettre en réseau à disposition des autres partenaires.

Nous vous rappelons également que la mise en réseau de cette photothèque génère une grande vigilance au niveau législatif ; les images reçues ou utilisées sont sous l'entière responsabilité de l'emprunteur. Nous vous remercions donc, dans l'intérêt de tous et par respect des auteurs des photographies, mais également pour la pérennité de cet outil, d'éviter tout abus en terme d'utilisation et de prêts à des tiers.

## Inscription

Vous êtes intéressé par cet outil et vous souhaitez avoir accès à la photothèque départementale, nous vous invitons à vous rendre dans l'espace « pro » du site [www.cotesdarmor.com](http://www.cotesdarmor.com) rubrique « Photothèque » ; vous pouvez, également, effectuer votre demande par e-mail au Comité Départemental du Tourisme des Côtes d'Armor à Marie Jégou : [mjegou.cdt@cotesdarmor.com](mailto:mjegou.cdt@cotesdarmor.com) et pour toute information complémentaire : **02 96 62 72 01**

**PHOTO THEQUE**  
*Côtes d'Armor*

**Recherches**

- Communes
- Themes
- Recherche par mots-clefs

- Communes

**Préférences**

- Plus consultées
- Images au hasard
- Dernières images ajoutées

■ 2476 images

**Communes**

[Belle-Isle-en-Terre] [Binic] [Bourseul] [Callac]

[Camlez] [Caurel] [Chatelaudren] [Coatrevén]

[Corlay] [Corseul] [Crehen] [Dinan]

[Dolo] [Erquy] [Evan] [Glomel]

montre les images à la racine de cette catégorie

Internet 100%

Fait par Marie Jégou (Edition-Photothèque), le 25 mai 2007.